

CIRCULAIRE Spécial 54ème Congrès

Samedi 5 Juin 2021

En visioconférence

Exprimez-vous par vos votes sur les actions à mener!

Devenez administrateur !

Echanger avec vos administrateurs départementaux

Sommaire

P.1 Congrès

P.2 Programme

P.3

Candidature Conseil

d'Administration

Avant le congrès :

Avant le congres

Tous les présidents de Conseils locaux ont reçu courant avril l'état de situation de leur conseil local. Pour être pris en compte, les adhésions ainsi que les bureaux devront être parvenus au CDPE au plus tard le 18 mai 2021. (Un problème ? Appelez-nous!)

du CDPE95

Directeur de la

publication :
 Didier
 ARLOT
 Co-Président
 du CDPE

La commission des mandats se réunira le <u>19 mai 2021</u> afin d'arrêter la liste des <u>Conseils</u> locaux « conformes ». Chaque Président de Conseil Local dont le bureau aura été validé, recevra alors un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès :

1 mandat pour 10 adhérents ou par fraction de 10 cotisants.

Le Conseil d'Administration départemental du <u>25 mai 2021</u> tranchera sur les derniers litiges. Seuls les conseils locaux dont les bureaux auront été validés pourront participer aux votes au prorata du nombre d'adhérents par Conseil Local.

Le jou<mark>r du Co</mark>ngrès :

Tous les adhérents sont conviés mais il n'y aura un seul accès à la visioconférence par conseil local.

Les mandats vous seront envoyés par mail avec la procédure à suivre pour participation au congrès et ses mandats devront être renvoyés par mail, signés et complétés par le Président du Conseil Local pour vous exprimer lors des votes.

Merci aux Présidents des Conseils Locaux de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès de tous leurs adhérents pour une meilleure transmission des actions menées par la FCPE sur le département.

(Circulaire disponible sur : www.fcpe95.com)

Cette année encore le congrès se déroulera en téléconférence, nous avons choisi de limiter les connexions à une seule par conseil local pour des problématiques logistiques et techniques. Toutefois si une deuxième connexion s'avérait nécessaire pour votre conseil local, il est impératif de faire la demande au préalable auprès du CDPE qui regardera la faisabilité technique et vous répondra.

Les votes se feront comme l'année dernière par voie électronique. Une adresse mail spécifique servira à tous les échanges entre les conseils locaux et le CDPE.

Cette adresse est : congres.cdpe95@fcpe95.com

Vendredi 4 Juin de 20h30 à 22H30 : Conférence (info à venir)

EN VISIOCONFERENCE

Samedi 5 Juin de 9h à 12h30 : Congrès de la FCPE 95 !

EN VISIOCONFERENCE

9h00 Accueil et café des congressistes (temps de connexion et de réglage pour tous)





9h15 Ouverture du congrès par les Co-présidents du CDPE

9h20 Débat sur les rapports

Rapport d'activité

Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes

Modification des statuts.

Proposition d'augmentation de la part départementale de l'adhésion (rentrée 2022)

10h45 Ouverture des votes

10h46 Présentation des candidats au poste d'Administrateur Départemental au sein du Conseil d'Administration du Conseil Départemental de la FCPE95 par le CDPE

11h00 Elections des candidats au poste d'Administrateur Départemental

11h02 Table ronde Conseil locaux

Echange sur l'actualité – exprimez-vous!

11h50 Clôture votes

12h00 Fin de la table ronde

12h02 Proclamation des résultats des votes

Election des commissaires aux comptes par le congrès

12h20 Clôture du Congrès avec bilan de nos Co-présidents





Elections des Administrateurs Départementaux au conseil d'administration de la FCPE 95

Avis de recherche de nouveaux administrateurs dynamiques!

- Le CA du CDPE peut compter 24 administratrices ou administrateurs
- 17 administrateurs et administratrices sont en cours de mandat dont 7 en fin de mandats.
- Il y a donc 14 postes d'administrateurs qui s'ouvrent à vous.

Le Conseil d'administration recevra les dépôts de candidatures validées par le Président du Conseil local jusqu'au : 22 MAI 2021 à midi.

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental?

Il est élu pour 3 ans par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs et ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer.

Rôle d'un administrateur départemental

Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit une fois par mois et à aider les conseils locaux qui en font la demande.

Sa tâche sera notamment de :

- Animer les relations et le dialogue entre les conseils locaux,
- Relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,

Toutes les informations seront mises à jour sur le site de la FCPE 95 : www.fcpe95.com

- Apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
- Éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
- Éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser.

Commissaire aux comptes

Appel à candidatures : Nous recherchons des commissaires aux comptes pour l'année 2021-2022 leur rôle est de vérifier et de valider les comptes de la FCPE 95.

Ils ont aussi pour mission de présenter un rapport au congrès départemental et de proposer la validation ou non des comptes de l'association.

Cette commission des comptes se réunit 1 à 2 fois dans l'année ainsi qu'au congrès, cela vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation de la FCPE 95.

Si cela vous intéresse vous pouvez nous contacter par mail

congres.cdpe95@fcpe95.com